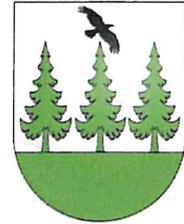


**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**



www.stop-gaspillage.ch

Crise énergétique – des mesures responsables pour éviter le coup de la panne

Le Conseil communal prend des mesures pour limiter la consommation d'énergie durant l'hiver 2022-2023 afin d'éviter des pénuries. Celles-ci doivent permettre de limiter le risque de coupure d'électricité. Elles seront appliquées progressivement.

Faisant suite aux dix mesures d'exemplarité et recommandations proposées par le Conseil d'État, l'exécutif communal prend ses responsabilités et les mesures suivantes :

- L'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h du matin ainsi que de l'éclairage de ses bâtiments ;
- La réduction du chauffage dans les bâtiments publics et de l'administration ainsi que de la consommation d'énergie (par l'arrêt des équipements électroniques la nuit et le week-end et par l'utilisation limitée des installations gourmandes en énergie) ;
- Renoncer aux illuminations de Noël cet hiver et d'envisager d'autres actions moins énergivores en vue de la période des fêtes.

Ces mesures qui auront, pour certaines, un impact sur la population seront appliquées progressivement d'ici mi-octobre.

Elles contribueront à limiter les risques de délestage du réseau d'électricité en cas de pénurie. Il en va non seulement de la préservation de l'économie et des emplois et du fonctionnement des services publics mais également de la protection de l'environnement.

Dans la même optique, l'exécutif invite les entreprises, commerces ainsi que la population à réaliser des économies d'énergie. Dès lors, les entreprises et commerces sont priés d'éteindre leurs enseignes lumineuses, vitrines et parking à la fermeture des locaux.

Chaque petit geste compte, l'énergie est limitée, ne la gaspillons pas. Le site www.stop-gaspillage.ch informe concrètement sur les gestes du quotidien ayant un impact et émet des recommandations simples et rapides à mettre en œuvre.

L'exécutif remercie d'ores et déjà la population et l'ensemble des acteurs publics de la commune pour leur sobriété en matière de consommation d'énergie et des efforts qui seront consentis.

La Chaux-du-Milieu, le 05 octobre 2022

Le Conseil communal